



Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 988-200012789-20260916-DELIB_452026-DE

**REPUBLIQUE
PAYS DE LA NOUVELLE -CALEDONIE
PROVINCE NORD
COMMUNE DE VOOK (VOH)**

**DELIBERATION N°45/2026 DU 07 SEPTEMBRE 2026 PORTANT ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NI XWICE.**

Le Conseil Municipal,

VU, la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

VU, la délibération municipale n°13/2026 du 20 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget principal de la commune de Voh,

VU, la demande de l'association NI XWICE en date du 12 août 2026,

VU, les commissions des finances du 03 et 04 septembre 2026,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 100 000 FCFP est attribuée à l'association NI XWICE au titre de la participation de la commune de Voh à l'organisation de la commémoration des 40 ans du Kaneka.

Article 2 : Le versement de la subvention se fera en totalité dès le rendu exécutoire de la présente délibération.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier de la Province Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord.

Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE. La secrétaire de séance : Brigitte DJOUATE.

4



Brigitte Djouate